

**ETAMPES**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
Date de réception préfecture : 16/06/2026  
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Date de convocation : 3 juin 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-086

Date d'affichage : 3 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

**Objet : Cession au Département de l'Essonne – Echangeur routier  
(Villesauvage)**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Etampes.

**ETAIENT PRESENTS :**

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RON SIN	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :** M. Victor HENNEBELLE représenté par M Gilles BAYART, Mme Isabelle MYTYCH représentée par Mme Paola LENDORMY, Mme Aïcha AHRAOUI GAVINET représentée par Mme Annie-Claude MOZZANI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Virginie TARTARIN

Le Conseil municipal,

**Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales et notamment ses articles L2111-1, 2141-1 et suivants, L3111-1,**

**Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L131-4 ;**

**Vu le courrier de la commune adressé au Conseil départemental de l'Essonne le 17 octobre 2025 ;**

**Vu le courrier du Conseil Départemental de l'Essonne reçu le 11 mai 2026 ;**

**Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental de l'Essonne N°CP-2026-047, en date du 19 février 2026 portant sur le classement de deux portions de routes communales dans le domaine public routier départemental à Etampes ;**

**Vu le plan annexé ;**

**Vu l'avis de la commission générale en date du 2 juin 2026,**

**Considérant que, par courrier en date du 17 octobre 2025, la commune a exprimé son souhait de transférer la propriété de ces sections de voirie, situées sur la route Albert Hautefeuille (environ 167 ml) et sur la route de la mare aux belles filles (environ 87 ml), en vue de leur classement dans le domaine public routier départemental.**

**Considérant que, par délibération en date du 19 février 2026, la commission permanente du Conseil départemental de l'Essonne s'est prononcée favorablement à ce transfert et demeure dans l'attente de la mise en œuvre, par la commune, de la procédure de déclassement des portions de voies concernées du domaine public routier communal ;**

**Considérant que de par sa nature, ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies, il est donc dispensé d'enquête publique ;**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Prononce le déclassement du domaine public communal des deux portions de voies situées sur les routes Albert Hautefeuille et de la mare aux belles filles, conformément au plan annexé ;
- Accepte le transfert et le classement dans le domaine public routier départemental des deux portions de voies communales précitées ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et tous les actes afférents.



Gilles BAYART  
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....16 JUN 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.